

[Text]

Does this bill, in any of its clauses, appropriate money?

Ms. Martin: I stand to be corrected by the legal drafters on this, but I do not believe there is any requirement.

Senator Stewart (Antigonish-Guysborough): So the Royal Recommendation was appended against the possibility, as the minister has said, that an increase in expenditures might be involved.

Ms. Martin: On that particular drafting there was consideration given to going from five to seven. If we had, it would have been necessary, but the standing committee voted for a five-person board.

Senator Stewart (Antigonish-Guysborough): So the Royal Recommendation, in a sense, never became operative?

Ms. Martin: No.

Senator Stewart (Antigonish-Guysborough): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I think we will come back to the matter of the comparison to the United States model with the second group of witnesses scheduled for this morning. You have some misgivings about that, and I think it is crucial to our considerations.

I now call upon Senator Stollery.

Senator Stollery: I noticed that there will be a comprehensive review in 1993. That is set out in clause 63.

The minister talked about consideration having been given to a five-man board and a seven-man board. The Americans have a three-man board. Why did you put in clause 63? What did you or do you contemplate?

Ms. Martin: Hopefully there will be no problems with this board, but it is a new board. This will be a new operation. We felt it necessary to ensure that a review was held to make sure the board was constructed and operating in such a way that is carrying out the intention of the legislation.

Senator Stollery: The intent of the bill is to ensure that accidents are properly investigated in Canada. I think we all agree that that is very important.

I would have to assume that the government is somewhat concerned about this or it would not have put in clause 63.

I have read about the difference between an investigation and board members. I cannot help but raise the issue Senator Stewart has referred to—that is, whether this board is not going to be overworked, bearing in mind that it has to investigate accidents relating to three modes of transportation.

The United States model is not relevant because the jurisdiction down there is quite different.

I suspect I am not the first person who has raised this concern about whether there should be a five-man board or a seven-man board.

[Traduction]

position quelconque nous induit en erreur. Je vais recommencer.

Est-ce que l'un ou l'autre des articles de ce projet de loi prévoit une affectation de fonds?

Mme Martin: Les rédacteurs de la loi pourront me corriger, mais je ne le pense pas.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Donc, la recommandation royale a été annexée au cas où, comme l'a dit la ministre, il y aurait eu une augmentation des dépenses.

Mme Martin: En ce qui concerne cette version particulière du projet de loi, on pensait faire passer le nombre de membres du Bureau de cinq à sept. En l'occurrence, il aurait fallu prévoir l'affectation de fonds additionnels, mais le Comité permanent a décidé en faveur d'un Bureau de cinq membres.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): La recommandation royale n'a donc jamais servi?

Mme Martin: Non.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Merci, monsieur le président.

Le président: Je pense que nous reviendrons à la question d'une comparaison avec le modèle américain, lorsque nous recevrons le deuxième groupe de témoins qui doit comparaître ce matin. Vous semblez avoir certaines craintes à ce sujet et je pense que c'est une question cruciale dans le cadre de notre étude.

Je laisse maintenant la parole au sénateur Stollery.

Le sénateur Stollery: Je remarque qu'un examen complet sera entrepris en 1993. C'est ce qui est prévu à l'article 63.

La ministre dit qu'on a pensé constituer un Bureau de cinq ou de sept personnes. Les Américains en ont un de trois membres. Pourquoi avez-vous inséré l'article 63? À quoi vous attendez-vous?

Mme Martin: Nous espérons que ce Bureau n'aura aucun problème, mais il demeure que c'est un nouvel organisme. Nous avons jugé nécessaire de prévoir un examen afin de nous assurer que le Bureau était conçu et fonctionnait conformément au but visé par la loi.

Le sénateur Stollery: Le projet de loi a pour but de s'assurer que les accidents qui se produisent au Canada sont l'objet d'enquêtes adéquates. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est très important.

Je suppose que le gouvernement en est bien conscient et que c'est la raison pour laquelle il a inséré l'article 63.

J'ai lu au sujet des différences entre les enquêteurs et les membres du Bureau. Je ne peux m'empêcher de soulever la question à laquelle le sénateur Stewart a fait allusion—à savoir si ce Bureau ne sera pas débordé, étant donné qu'il devra faire enquête sur les accidents de trois modes de transport.

Il ne sert à rien d'examiner le modèle américain, parce que leur législation est complètement différente.

Je pense que je ne suis pas le premier à me demander si le Bureau devrait compter cinq ou sept membres.